
PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la
COMMISSION SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

Le mardi 21 mai 2019 à 10 h
Édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

Commissaires présent(e)s :

Mme Anne-Marie Sigouin, présidente

Conseillère de la ville, Sud-Ouest et conseillère désignée, Ville-Marie

Mme Chantal Rossi, vice-présidente

Conseillère de la ville, Montréal-Nord

M. Younes Boukala

Conseiller d'arrondissement, Lachine

Mme Michèle Flannery

Conseillère d'arrondissement, Lachine

M. Jocelyn Pauzé

Conseiller de la ville, Rosemont–La-Petite-Patrie

Mme Mindy Pollak

Conseillère d'arrondissement, Outremont

Mme Micheline Rouleau

Conseillère de la ville, Lachine

M. Alain Vaillancourt

Conseiller d'arrondissement, Sud-Ouest

Commissaire absent :

M. Benoit Langevin

Conseiller de la ville, Pierrefonds-Roxboro

Le quorum est atteint

Aussi présent :

M. Marc-Antoine Dionne, chef de section, Division des sports, des loisirs et du développement social, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Verdun

Assistance : 15 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de la Commission, Mme Anne-Marie Sigouin, déclare l'assemblée ouverte à 10 h 06 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à l'occasion du lancement de cette consultation visant la production d'un Diagnostic du loisir public montréalais. La présidente salue également toutes les personnes qui suivent cette assemblée via la webdiffusion sur la page consacrée à la consultation sur le site web des commissions permanentes (ville.montreal.qc.ca/loisirpublic).

Après s'être présentée, la présidente invite les membres de la Commission à le faire également. Elle remercie ensuite M. Marc-Antoine Dionne, chef de section, sports et loisirs, à la Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Verdun, pour sa présence à cette assemblée et pour avoir accepté de coordonner l'ensemble de la démarche menée par la Commission ces derniers mois.

La présidente explique que c'est M. Dionne qui présentera aujourd'hui le document de réflexion issu de ces travaux. Elle ajoute que ce document a aussi été produit grâce à la collaboration de M. André Thibault, professeur émérite de l'Université du Québec à Trois-Rivières et fondateur de l'Observatoire québécois du loisir, qui ne pouvait être présent aujourd'hui, mais dont la Commission tenait à saluer la contribution. La présidente salue enfin la secrétaire recherchiste responsable de la coordination des travaux de la Commission, Mme Myriam Laforce.

Afin de mettre en contexte le processus de consultation en cours, la présidente rappelle que la Ville de Montréal place au cœur de ses actions l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité et reconnaît pour ce faire le rôle clé que joue le loisir public dans la création de milieux de vie dynamiques et inclusifs. Elle explique que ce diagnostic que la Commission souhaite établir représente une première depuis la création de la nouvelle Ville de Montréal au début des années 2000, alors que la responsabilité de l'offre d'activités de loisirs à la population montréalaise avait été presque entièrement déléguée aux arrondissements.

La présidente évoque les divers exercices de réflexion stratégique qui ont été menés à l'interne ces dernières années pour améliorer la planification et le déploiement de l'offre de service de loisir auprès de la population montréalaise. Tout en prenant acte des conclusions de ces exercices, elle explique que la Commission a souhaité prendre un pas de recul pour demander, aujourd'hui, près de vingt ans plus tard, où en sommes-nous? Quels sont les enjeux actuels du loisir public montréalais? Dans quelle mesure répond-il aux besoins des Montréalaises et des Montréalais? Et quelle est la vision de la Ville de Montréal en matière de loisir public en 2019?

La présidente souligne qu'il s'agit là des questions auxquelles la Commission souhaite répondre, entre autres grâce à la contribution des participantes et participants à la consultation et tout particulièrement du réseau de partenaires et de collaborateurs qui donnent vie au loisir à Montréal, qu'il soit de nature récréative, sociale, scientifique, culturelle, sportive ou de plein air.

Au sujet du processus de consultation lui-même, la présidente explique que le document de réflexion qui sera présenté aujourd'hui est le fruit des travaux qui ont été menés ces derniers mois pour mieux comprendre les enjeux et les défis actuels du loisir public à Montréal et pour prendre le pouls du milieu, à l'interne comme à l'externe. Elle indique que l'assemblée d'aujourd'hui constitue la première étape du processus de consultation, qui est le point culminant de cette démarche.

Au cours de la deuxième étape de ce processus de consultation, la population et les représentantes et représentants d'organismes de loisir seront invités à faire part à la Commission de leur point de vue de manière un peu plus approfondie, alors que se tiendront, au cours de la semaine du 10 juin, quatre assemblées publiques d'audition des mémoires. Pour y prendre part, tous et toutes doivent préalablement s'inscrire d'ici au 24 mai en remplissant le formulaire disponible à la table d'accueil ou encore sur la [page web consacrée à la consultation](#). La présidente précise que toute contribution, quelle qu'en soit la forme, est la bienvenue.

La présidente décrit enfin les différentes opérations de communication qui ont été menées depuis le 7 mai dernier pour annoncer la consultation et inviter les personnes intéressées à y participer en grand nombre (parution d'avis publics, communiqué de presse, invitation directe, médias sociaux, etc.).

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Mindy Pollak, appuyée par M. Jocelyn Pauzé, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Approbation des procès-verbaux des assemblées publiques des 9 mai, 10 mai, 11 mai, 16 mai, 17 mai et 14 juin 2018

La présidente annonce que la Commission doit maintenant procéder à l'approbation des procès-verbaux de six assemblées publiques tenues l'an dernier dans le cadre de la consultation sur le Plan d'action du sport et du plein air urbains.

Sur une proposition de Mme Chantal Rossi, appuyée par M. Alain Vaillancourt, les procès-verbaux des assemblées publiques des 9 mai, 10 mai, 11 mai, 16 mai, 17 mai et 14 juin 2018 sont approuvés à l'unanimité.

4. Diagnostic du loisir public montréalais : présentation du document de réflexion

La présidente invite maintenant M. Dionne à débiter la présentation du document de réflexion. M. Dionne salue les commissaires et commence en présentant l'objectif de ce mandat, qui est à la fois de reconnaître la contribution du loisir à la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais, d'identifier les actions à poser pour soutenir les arrondissements dans le développement de l'offre de service en loisir et d'adapter cette offre de service aux nouvelles réalités, notamment démographiques.

M. Dionne poursuit en citant la question centrale ayant guidé la réflexion de la Commission dans la poursuite de ce mandat, soit celle de savoir comment les différents partenaires du loisir peuvent-ils mieux travailler ensemble pour répondre aux besoins des citoyennes et citoyens et s'adapter aux enjeux de l'heure dans ce domaine? Il fait un retour sur les travaux déjà réalisés par la Commission au cours des derniers mois, notamment le déploiement d'un sondage interne ainsi que la tenue de séances de travail et de journées de réflexion ayant mobilisé à la fois les experts du loisir de la Ville et des arrondissements ainsi que des représentants d'organismes partenaires.

M. Dionne aborde ensuite la question des enjeux et défis propres au loisir public à Montréal, tels que recensés par la Commission à travers ces travaux. Il rappelle les bénéfices du loisir, tant pour les individus que pour la collectivité, et qui justifient qu'une ville investisse des fonds publics dans le développement de tels services. Au chapitre des enjeux significatifs, il cite les changements démographiques et dans la structure de temps libre des personnes, la montée de la pratique libre, la multiplication des pratiques émergentes, l'accessibilité universelle en loisir, l'émergence des questions de santé et le fait que les bénéfices du loisir déjà cités soient aujourd'hui peu reconnus et exploités. Ces enjeux se traduiraient par de multiples nouveaux défis, tant pour la Ville que pour ses partenaires: mise à niveau des installations, promotion et communication, recrutement,

reconnaissance et rétention du personnel et des bénévoles, formation, gouvernance et obligations de reddition de comptes, etc.

L'organisation de l'offre de service de loisir à Montréal, qui repose sur tout un réseau de partenaires, est par la suite décrite. Citant les données de la Direction des sports du Service des grands parcs, du mont Royal et des sports, M. Dionne explique que 75 % de la programmation municipale en loisir organisé est offerte par des organismes partenaires et que la Ville et ses arrondissements transigent pour ce faire avec plus de 1000 organismes à but non lucratif. Il décrit les valeurs et principes qui guident la planification de cette offre, puis soumet à l'assemblée différentes opportunités de collaboration entre partenaires dans le contexte actuel, telles qu'identifiées par la Commission : mobiliser les acteurs autour d'une vision commune du loisir public à Montréal, définir une reddition de comptes agile, qui répond aux besoins de toutes les parties prenantes, soutenir le recrutement du personnel et cultiver le bénévolat, etc.

M. Dionne termine la présentation en expliquant que la Commission souhaite tout particulièrement entendre la population et les organismes concernés au sujet de leur perception des défis internes et externes à l'égard des enjeux énoncés, du rôle que les organismes souhaitent plus spécifiquement jouer auprès de la Ville et de ses arrondissements et enfin, dans une perspective d'avenir, de leur opinion quant aux éléments qui devraient être améliorés en matière de loisir public à Montréal, au bénéfice de la population.

Le document Power Point utilisé pour la présentation, qui recense de manière plus détaillée les éléments qui ont été cités, est disponible sur la page web consacrée à la consultation à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/loisirpublic.

La présidente remercie M. Dionne pour cette présentation. Bien qu'une pause était initialement prévue à ce stade de l'assemblée, elle propose que tous ceux et celles qui seraient intéressés à participer à la période de questions et d'interventions du public puissent le faire dès maintenant.

5. Période de questions et d'interventions du public

La présidente donne les consignes d'usage, puis invite les personnes intéressées à intervenir à se manifester. Elle leur cède ensuite la parole à tour de rôle.

M. Jean-Robert Choquet , gestionnaire culturel, membre du conseil d'administration de Culture Montréal et ancien directeur du Service de la culture de la Ville de Montréal	Rappelle la distinction existant entre le loisir personnel et le loisir public, lequel procure non seulement des bénéfices pour les personnes, mais aussi pour l'ensemble de la collectivité / Souligne le rôle que le loisir public peut jouer pour générer des interactions au sein de la collectivité, pour le vivre-ensemble et pour l'intégration des nouveaux arrivants à Montréal / Déploie que ces éléments ne ressortent pas clairement dans la présentation.
M. Denis Côté , citoyen	Évoque le projet de retour des Expos à Montréal / Demande si des tribunes existent, aux commissions permanentes ou ailleurs, pour que les citoyens puissent se prononcer sur ce projet en particulier.
Mme Nathalie Lussier , coordonnatrice, Loisirs et culture Sud-Ouest	Évoque l'appel lancé aux organismes par l'arrondissement du Sud-Ouest pour la prise en charge de la surveillance et de l'animation des chalets de parc / Déploie les déficiences dans l'aménagement des chalets de parc, qui ne permettent pas de bien répondre aux différents besoins de la population en matière d'animation / Mentionne un projet intéressant de l'organisme Accès-Loisir Québec qui pourrait être implanté dans les arrondissements montréalais et qui porte sur l'installation, dans les parcs, de « centrales d'équipements gratuits » constituées par des dons du public / Soulève l'enjeu du nombre croissant d'enfants à défis particuliers auprès desquels les organismes de loisir doivent désormais œuvrer et les difficultés qui en découlent, notamment pour l'embauche d'accompagnateurs qualifiés.
Mme Sonia Vaillancourt , directrice générale, Conseil québécois du loisir	Salue l'initiative de la Commission, qui interpelle l'ensemble des parties prenantes du milieu du loisir / Décrit la mission du Conseil québécois du loisir (CQL) / Aborde l'enjeu de l'accessibilité au loisir, sous toutes ses formes, et les outils développés au CQL pour l'évaluer / Rappelle l'importance de la sphère du loisir culturel / Mentionne le programme DAFA (diplôme d'aptitudes aux fonctions d'animateurs), présent dans plusieurs arrondissements et géré de façon partenariale / Évoque les relations parfois très différentes que les organismes doivent entretenir avec les arrondissements, selon les pratiques qui prévalent de l'un à l'autre / Rappelle le rôle important que jouent les organismes de loisir dans le milieu de l'action communautaire autonome et de l'économie sociale.

M. Sylvio Hébert , citoyen	Présente un projet de création d'une épicerie universelle durable et un projet intitulé « Les ponts rassembleurs » souhaités pour l'arrondissement de Ville-Marie / Explique que ces projets répondent aux objectifs d'inclusion sociale et de défense des plus vulnérables que poursuit la Ville et notamment la Commission à travers cette consultation / Demande si la Ville offre un soutien pour la rédaction de mémoires / S'interroge sur les meilleurs moyens de faire connaître ces deux projets auprès des instances concernées à la Ville.
Mme Janou Radilla , coordonnatrice des loisirs, Centre des aînés de Villeray	Indique qu'un nombre important d'organismes communautaires et de loisir existants sont aujourd'hui menacés d'expulsion des bâtiments qu'ils occupent / En appelle à un meilleur soutien de la Ville à cet égard / Rappelle la différence que peuvent faire les organismes communautaires dans la vie des gens en leur offrant des activités de loisir, et ce, bien qu'il ne s'agisse pas de leur mission première.

La présidente remercie les participantes et participants pour leurs questions et commentaires. Elle constate ensuite qu'aucune autre personne présente ne se manifeste pour participer à la période de questions du public.

6. Période de questions et d'interventions des membres de la Commission

La présidente invite les membres de la Commission qui souhaitent soumettre une question ou un commentaire à prendre à leur tour la parole.

Mme Chantal Rossi	Rappelle l'importance, révélée par les travaux des derniers mois de la Commission, de la montée de la pratique libre et des changements démographiques associés par exemple aux besoins en matière de loisir des nouveaux aînés / Invite tout particulièrement les citoyens à venir faire part à la Commission de leurs idées et de leurs attentes à l'égard de la Ville et des arrondissements / Rappelle l'importance de reconnaître l'impact du loisir sur le développement social à Montréal afin d'être en mesure de mobiliser les acteurs externes à la Ville (par exemple les centres intégrés universitaires de santé et services sociaux), qui pourraient offrir un soutien financier permettant de mieux répondre aux besoins du milieu.
M. Jocelyn Pauzé	Remercie les personnes présentes pour leurs premiers commentaires / Rappelle que ce diagnostic de l'état du loisir public montréalais est le premier auquel la Ville procède en plus de vingt ans / Lance un appel aux partenaires en loisir dans les arrondissements et aux autres organismes qui offrent des activités de loisir pour qu'ils investissent la tribune qui leur est ainsi offerte et présentent leur avis à la Commission / Dit espérer que ce mandat permettra de donner un nouveau souffle au loisir montréalais pour les prochaines années.

7. Levée de l'assemblée

Avant de clore cette assemblée, la présidente remercie à nouveau toutes les personnes présentes, citoyennes et citoyens, représentantes et représentants d'organismes, personnes ressources de la Ville et membres de la Commission. Elle indique que le document de réflexion présenté aujourd'hui est disponible en ligne sur la page web consacrée à la consultation, où il est déjà également possible de visionner la séance d'aujourd'hui en différé.

La présidente rappelle à celles et ceux qui souhaitent présenter un mémoire ou une opinion à la Commission, sous une forme ou une autre, qu'ils ont jusqu'au 24 mai pour s'inscrire. Les personnes qui souhaiteraient simplement déposer une opinion écrite peuvent quant à elles le faire jusqu'au 7 juin, inclusivement.

La séance est levée à 10 h 58, sur une proposition de Mme Michèle Flannery, appuyée par M. Jocelyn Pauzé.

APPROUVÉ LE 11 JUIN 2019

ORIGINAL SIGNÉ

Anne-Marie Sigouin
Présidente
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste